

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 426 portant modification de l'article 5 de l'arrêté n° 395 du 28 mars 1962 relatif au référendum du Bravril 1962

n° 426

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
4 avril 1962

Numéro JO
n° 4 du 30/04/1962

Date du numéro
30 avril 1962

TEXTE INTÉGRAL

article 5 de l'arrêté 395 du 23 mars 1962 est modifié comme suit: Au lieu de : Cercle de Tadjourah : Bureau n° 7, Dora, Président M. Radalo. Lire : Cercle de Tadjourah : Bureau n° 7, Dora, Président M. Lebrun.